

# RÉUNION DU 07 MARS 2023

Le sept mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Dominique Brouard, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Maryline Baloge, Eric Bonnet, Eric Feuvrier, Mélanie Jamoneau, Jimmy Hut, Damien Pailloux.

Etaient absentes et excusées : Mmes Mélanie Billaud, Anaïs Manson, Edwige Mahou, Mathilde Pereira.

Pouvoir de Madame Mélanie Billaud à Madame Céline Chulevitch.

Pouvoir de Madame Anaïs Manson à Monsieur Didier Gaillard.

Pouvoir de Madame Edwige Mahou à Monsieur Eric Bonnet.

Pouvoir de Madame Mathilde Pereira à Monsieur Eric Feuvrier.

Date de la convocation : 25 février 2023.

Secrétaire de séance : Mme Mélanie Jamoneau.

-----

## SIGNATURE DES DÉLIBÉRATIONS

La collectivité a reçu un rappel du service du contrôle de légalité de la Préfecture des Deux-Sèvres. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il convient de faire signer chaque délibération par l'exécutif local (le Maire) et le secrétaire de séance. C'est une obligation qui résulte de l'article L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que le défaut de signature des délibérations constitue un vice de forme susceptible de faire peser sur celles-ci un risque juridique car il créerait un doute sur l'existence juridique de l'acte.

-----

## CHATEAU BOUCARD

### Point sur la dernière réunion de travail

Tous les services invités à cette réunion (Sous-Préfecture, Région, Département des Deux-Sèvres, Architecte des Bâtiments de France, DRAC, Fondation du Patrimoine, Monsieur Fauvel architecte du projet) ont porté une attention toute particulière à ce projet de réhabilitation de ce château Boucard.

A l'unanimité, ils conviennent qu'il y a lieu de sauver cet ensemble immobilier qui est en péril.

### Subvention

La collectivité dépose un premier dossier de demande de subvention à hauteur de 400 000 euros auprès de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern (loto du Patrimoine).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Cabinet Fauvel Fouché Architectes a proposé ses services pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'aménagement du Château Boucard.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- choisissent ce cabinet Fauvel Fouché Architectes de Poitiers pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'aménagement du Château Boucard,

- autorisent Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission
- confirment que les crédits seront prévus au budget principal de la collectivité sur une base de 56 043,75 € HT pour la tranche ferme

#### Imputation budgétaire des dépenses

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la collectivité doit faire face à des frais d'études pour ce projet de réhabilitation du Château Boucard.

Il rappelle que, outre l'instruction comptable M14 / M57, la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 et un arrêté du 26 octobre 2001 sont venus apporter des précisions complémentaires quant à ces dépenses.

Ainsi, considérant que la collectivité est contrainte de réaliser des études en vue de déterminer la faisabilité de cette réhabilitation de bâtiment, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à enregistrer ces dépenses à la section d'investissement du budget primitif communal (19500).

Ainsi, toutes les études réalisées par des tiers en vue de la concrétisation éventuelle de ce projet

- étude géotechnique
- étude patrimoniale
- étude des niveaux
- relevés du bâtiment, relevé topographique
- tous les relevés nécessaires

seront enregistrées au chapitre 20 du budget primitif communal (19500).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ces investissements

-----

#### EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Après avoir pris connaissance des différents éléments, les membres présents valident l'acte de sous-traitance présenté par la SARL CMG (titulaire du lot n° 1) au profit de la SARL VERGNAUD de Saint Aubin le Cloud pour ce lot 1, gros œuvre et abords, et ce, pour des travaux de dépose dans les locaux existants (sols textiles, revêtements de sols, de plafonds, de parquet et de menuiserie bois). Montant de l'acte 5 440,94 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents relatifs à cet acte de sous-traitance.

-----

#### AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il y a lieu d'enregistrer de nouveaux amortissements sur le budget Station (19504). En effet, la collectivité a du investir en 2022 sur un nouvel automate de paiement pour la somme de 12 300 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents décident d'amortir ce bien sur une durée de 10 ans à compter de 2023 soit une somme annuelle de 1 230 €.

-----

#### CONVENTION

Convention d'adhésion pour la création et le fonctionnement du réseau de coopération entre services de lectures publiques situées dans la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

Il est exposé à l'Assemblée que les collectivités locales œuvrent chacune à leur échelle pour donner accès facilement, et au plus grand nombre, livres, revues, disques, vidéos ou produits multimédia, et promouvoir ceux-ci. Elles jouent également un rôle de conservation et de valorisation du patrimoine du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Elles contribuent à la vie intellectuelle et culturelle en favorisant la rencontre entre les publics, les créateurs et les porteurs de connaissances à travers des débats, conférences, ateliers ou encore expositions.

Les bibliothèques et médiathèques participent à la facilitation de l'accès à l'information et au savoir, elles assument donc un rôle de relais qu'elles doivent pouvoir jouer aujourd'hui dans une société où l'information, la connaissance et la formation tiennent une place importante. Ainsi, au-delà de la veille éditoriale, les médiathèques aident et accompagnent les usagers dans leur recherche d'information. Il s'agit aussi de mettre à leur disposition les outils de recherche adéquats et de leur en faciliter l'usage.

L'amélioration et l'efficacité de l'action publique passent par le développement et la mise en réseau de services de proximité ; par la prise en compte de tous les publics (enfants, adolescents, étudiants, actifs, personnes âgées, personnes en recherche de réinsertion, etc...) ; par une offre documentaire privilégiant la qualité, adaptée aux attentes et aux usages, diversifiée et équilibrée ; par un travail avisé d'orientation et de conseil.

C'est pourquoi, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a fait le choix d'inscrire dans ses statuts la compétence « mise en place et animation d'un réseau des bibliothèques » constituant de ce fait une action d'intérêt communautaire. La création de ce réseau va contribuer à l'attractivité du territoire en répondant aux besoins de proximité, (adaptés au territoire et permettant à chaque administré d'avoir accès à un service de lecture publique de qualité proche de son domicile) d'équité pour favoriser l'accès à la lecture publique pour le plus grand nombre et rompre l'isolement.

Depuis 2016, la création d'un réseau de coopération des bibliothèques de la communauté de communes est en cours. Les élus de la Communauté de communes ainsi que les communes de Parthenay, Secondigny, Pompaire, Azay, La Ferrière, Gourgé, Ménigoute, La Peyratte, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Thénezay, Vasles, Viennay, Saurais et Vernoux-en-Gâtine, en collaboration avec les professionnels et les bénévoles impliqués, souhaitent maintenant structurer ce réseau de coopération par un conventionnement.

Pour les bibliothèques des communes de Parthenay, Secondigny et Pompaire, la Communauté de communes assurera l'ensemble des engagements mentionnés aux articles engagements des partenaires. En effet, ces trois communes ayant donné les moyens à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour que cette dernière procède à la gestion de leur bibliothèque, aucun autre engagement supplémentaire ne peut leur être imputé. Elles pourront cependant renforcer l'efficacité des projets impulsés par le réseau à travers des actions complémentaires s'inscrivant dans ses propres compétences.

Les objectifs de ce réseau sont de :

- Contribuer au déploiement de services publics de proximité adaptés à la diversité des publics et du territoire de la Gâtine,
- Concourir au développement de services pour répondre aux besoins émergents des populations à desservir et faciliter la pérennisation des services de proximité,
- Valoriser et renforcer le fonds et l'accès au fonds.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer à ce réseau et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ; convention qui définira les modalités du travail commun pour la création et le fonctionnement du réseau des bibliothèques du territoire.

-----

#### COTISATION CRER

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer au Centre Régional des Energies Renouvelables pour l'année 2023.

Ainsi, la somme correspondante, à savoir 450 euros, sera prélevée à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2023.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

-----

#### ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Des contacts ont été pris auprès du CRER pour une étude de faisabilité d'un circuit chaleur autour de plusieurs bâtiments communaux.

Un diagnostic énergétique sera également demandé auprès de cet organisme pour le Château Boucard, la petite maison du coin et le n° 40 Rue de Saint Maixent.

Ces études sont obligatoires pour formuler ensuite une demande de subvention au titre du « fonds vert ».

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents nécessaires aux demandes d'études auprès du CRER et également auprès de la Préfecture pour le « fonds vert ».

-----

#### SUBVENTION FONDS VERT

Le diagnostic énergétique ayant déjà été réalisé pour la salle des sports, les membres présents autorisent dès à présent Monsieur le Maire à poursuivre les investigations (devis artisans...) pour déposer une demande de soutien au titre du fonds vert.

-----

#### REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'Association Mainate qui remercie la collectivité pour la subvention de 15 000 euros accordée pour l'organisation du 39<sup>ème</sup> Festival International du Film Ornithologique.

-----

#### ANIMATIONS 2023

Il est donné compte rendu de la commission Culture et Événementiel pour les animations envisagées pour l'année 2023.

- Soirées du Patrimoine le vendredi 7 juillet 2023 avec inauguration de l'exposition itinérante en première partie de soirée
- Idées de randonnées en semi-nocturne avec animation
- Marchés animés Place des Cloîtres sur la période mai/septembre en essayant de développer l'attractivité (suppression de la charte rédigée avec des restrictions, en acceptant plus de commerçants, plus de consommations sur place...)
- 14 juillet 2023 (réunion de préparation le 22 mars 2023)
- Téléthon 2023

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-----

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,